

Distr.
GENERALE

TD/B/GSP/NORWAY/30
21 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

SYSTEME GENERALISE DE PREFERENCES

Schéma de la Norvège

Modification

Le secrétariat de la CNUCED a reçu de la mission permanente de la Norvège la communication ci-après concernant le retrait de la Bulgarie de la liste des pays bénéficiaires du schéma norvégien de préférences :

"... par suite de l'entrée en vigueur, le 1er juillet 1993, de l'Accord de libre-échange entre la Norvège et la Bulgarie, ce pays cessera de bénéficier du traitement SGP à compter du 1er octobre 1993."
